



**ERREUR MÉDICALE
FATALE :
À 22 ANS,
MÉLANIE MEURT
DES SUITES
D'UNE
VARICELLE**

“Ce médecin a fait mourir notre fille!”

Que reprochez-vous exactement au médecin généraliste qui a traité votre fille? La non-mise en œuvre des moyens qui existent pour poser un diagnostic exact, un manque flagrant de prudence et de conscience professionnelle. On ne lui demandait pas de guérir notre fille. Mais simplement de l'hospitaliser! Si Mélanie était tombée en syncope dans la rue, elle aurait été prise en charge par les urgences et acheminée à l'hôpital. Nous savons aujourd'hui qu'à tous les stades de sa maladie, on aurait pu éviter le pire. Mélanie serait encore là aujourd'hui. Ce médecin s'est contenté de la rassurer et même quand il l'a auscultée quelques heures avant sa mort, il n'a pas changé son diagnostic. Il n'a pas voulu perdre la face, c'est psychologique! Et il ne l'a donc toujours pas dirigée vers les urgences. Quelle réparation attendez-vous?
Philippe: On s'aperçoit pour l'heure que 95% des médecins inculpés d'homicide involontaire bénéficient d'une mesure de suspension. Certes, pareille mesure implique un verdict de culpabilité du médecin mais laisse un goût d'impunité totale. Moi je voudrais qu'une peine soit prononcée. Ce médecin a fait mourir notre fille! En le sanctionnant, la

Alors qu'elle est en pleine session d'examen, Mélanie contacte un médecin: elle se sent très fatiguée et est essouffée au moindre effort. Malgré l'aggravation des symptômes, le médecin la rassure. Selon lui, elle est victime de stress dû aux examens et il lui prescrit du repos...

société nous accorderait davantage son soutien pour lutter contre ces moutons noirs de la société. Si seulement mon combat pouvait éviter que d'autres petites Mélanie ne subissent le même sort. Ce serait en quelque sorte mon héritage... C'est trop facile de protéger la réputation des médecins pendant que les assurances indemnisent...
Josiane: Je veux faire bouger les choses. Je refuse que notre fille soit morte pour rien, bêtement. **Philippe:** De l'argent ne nous intéresse pas. Si on en obtenait, on le mettrait sur le compte d'une œuvre caritative. Déjà une école porte le nom de Mélanie en Inde. On ne pourrait rien acheter avec cet argent-là. **Josiane:** j'espère ainsi pouvoir faire un peu le deuil de ma fille, lui rendre un petit bout de dignité, pas une seule fois ce médecin n'a écouté ce qu'elle lui disait. **Que pensez-vous de la nouvelle loi qui entrera en vigueur en janvier 2008 et qui permet d'indemniser les victimes d'erreurs médicales sans établir la faute du corps médical?** J'y suis tout à fait favorable pour les victimes qui gardent des séquelles physiques et se retrouvent handicapées. L'indemnisation rapide est indispensable, car elle permet d'adapter leur logement à leur

handicap, etc. Mais dans notre cas, l'argent ne remplacera jamais la vie de notre fille. Il n'y a pas d'indemnisation possible. **Que pensez-vous de l'Ordre des médecins?** C'est le règne de l'opacité et de l'omerta. Quand les trois médecins et l'assesseur du conseil de l'Ordre nous ont reçus, ils nous ont appris que nous n'aurions jamais accès au dossier disciplinaire. Nous avons été accueillis sans mot de doléances, sans mot de sympathie, sans une poignée de mains, comme des fauteurs de troubles, des accusés devant un tribunal. Le conseil de l'Ordre devrait être efficace sur le plan disciplinaire. Mais là, il ne fait rien. Il n'y a aucune sanction. Il y a dans cet ordre un esprit corporatiste indécent. Les patients, les victimes ne sont pas pris en compte. Une réforme s'impose. Avec publication des décisions prises... **Avez-vous encore confiance en la médecine?** Il faut garder confiance globalement. Mais je suis devenu prudent. Les médecins doivent être responsabilisés. Être médecin, c'est une vocation au service du prochain, c'est un sacerdoce. À cette condition, il n'y a pas de raison de ne pas faire confiance à la médecine.

•Propos recueillis
par Anne-France Somers.



Le combat de parents

Mélanie Cailliau était une bien jolie jeune fille de 22 ans. Elle avait toute la vie devant elle. Le 29 mai 2004, à quelques jours de décrocher son diplôme en 2^e licence Marketing à l'Ichec, elle décède d'une myocardite aiguë provoquée par une varicelle. Le 5 mai déjà, elle fait appel au cabinet du D^r D., se plaignant de rétention d'eau, de fatigue, d'essoufflement à l'effort. Elle appellera à plusieurs reprises le praticien qui, inlassablement, la rassure et conclut à la fatigue et au stress dus aux examens. Quelques heures avant son décès, elle est – en présence de sa maman – auscultée par le généraliste. Selon les parents de Mélanie, le praticien avait sous les yeux tous les symptômes de la maladie : « Elle ne savait même plus se déplacer. Elle ne pouvait plus manger, elle avait vomi la veille, était essoufflée et avait 6,5 de tension », évoque la maman. Durant cette consultation médicale, Mélanie perd même connaissance. Mais au lieu de l'hospitaliser, le médecin persiste et signe : « C'était chez lui une idée fixe. "Tu es comme une Justine Henin sur le court de tennis qui, dans sa tête, n'arriverait pas à jouer", lui a-t-il dit. Je lui ai répondu qu'il n'y avait pourtant pas de souci à se faire pour Mélanie du point de vue stress, qu'elle avait 14 de moyenne pour ses notes. Mais rien à faire, ma fille qui avait toujours été une bonne étudiante a été soudainement considérée par ce médecin comme une jeune stressée, hystérico-dépressive ! Et il lui a prescrit quelques jours de repos et un antidépresseur risquant de provoquer des arythmies cardiaques... » Dans la nuit qui suit, vers 2h00 du matin, Philippe et Josiane Cailliau découvrent leur fille unique inanimée. Mélanie succombera après avoir été emmenée, inconsciente, aux urgences de l'hôpital Saint-Luc tout proche. Bien que prévenu par l'hôpital, le médecin généraliste ne contactera jamais les Cailliau. Les parents de Mélanie déposent plainte devant le conseil de l'Ordre des médecins en août 2004, puis portent l'affaire devant la justice. Un an plus tard (le 14 novembre 2005), le médecin généraliste est inculpé pour homicide involontaire. En août 2006, la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, reconnaissant le généraliste coupable, lui accorde la suspension du prononcé du jugement avec une période probatoire de trois ans. Au grand dam des parents ! Le parquet interjette appel. Le médecin est alors renvoyé par la chambre des mises en accusation devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour homicide involontaire. L'audience correctionnelle publique très attendue par la famille Cailliau se déroulera les 18 et 19 décembre prochain. Les parents de Mélanie se battent depuis trois ans pour dénoncer l'impunité des médecins et faire sauter les verrous. • A.-F. Sommers.